

TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEBIED

N°.....

Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n° 19.....
Antwoord op het n°

Ruhengeri

, le 22 février 1954
de

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

PROCES VERBAL DE REMISE;

Nous soussigné WINTGENS Nicolas, Comptable
Territorial à Ruhengeri, certifions avoir remis ce
douzième jour du mois de février, la somme de NEUF CENT
ET SEIZE FRANCS à la nommée NYIRANSEKA, fille de Bavuki-
yahe, e.v. et de Nyirabekora, e.v. originaire de la colline
Ntarama, chefferie Sugarura, sous-chefferie Mushambakazi et
y résidant, somme nous parvenue par accréditif 89768
établi suivant ordonnance 5/0265 du 29 janvier 1954, et
représentant la succession de MUKEZANGABO.

dont acte.

Témoin. Mustari Sébastien.

Mustari Sébastien

Ruhengeri

janv 1954



TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEBIED

N°

Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op het n°
du 19.....
van

Ruhengeri

, le 22 février 1954
de

..... ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

PROCES VERBAL DE REMISE;

Nous soussigné WINTGENS Nicolas, Comptable
territorial à Ruhengeri, certifions avoir remis ce
douzième jour du mois de février, la somme de NEUF CENT
ET SEIZE FRANCS à la nommée NYIRANSEKA, fille de Bavuki-
yahe, e.v. et de Nyirabakora, e.v. originaire de la colline
Ntarama, chefferie Bugarura, sous-chefferie Mushambakazi e-
y résidant, somme nous parvenue par accréditif 89768
établi suivant ordonnance 5/0265 du 29 janvier 1954, et
représentant la succession de MUKEZANGABO.

dont acte.

Témoin. Mustari Sébastien.





CERTIFICAT DE DECES

Nom du décédé **MUKEZANGANGO**

MELCOUELSABETHVILLE 22492-33479

Observations éventuelles

Surnom

N° Recrutement

N° Matricule **85302.6**N° Siège **13. M.P.L.**Catégorie **R.R.**Village (ou Colline) **Karama**Sous-Chefferie **Mushumbakazi**Chefferie **Rwabukamba**Territoire **Ruhengeri**District **Ruanda**

Nationalité

Marié - ~~célibataire~~ - veufNom du père **Kajyibgami** vNom de la mère **Karubije** v

Le soussigné certifié que l'indigène dont l'identité figure ci-dessus, travailleur au service de l'Union Minière du Haut Katanga, ~~est décédé à l'hôpital indigénat~~ Apporté mort à l'
 le **25 Novembre** 19**53** Hôpital de Kipus

Cause du décès **Electrocution accidentelle à la Mine**A **Kipushi** le **25 Novembre 19**53****

Le Médecin,

représentant

La somme de francs **NEUF CENT ET SEIZE FRANCS**1) son reliquat de salaire s'élevant à francs **916 Frs.**2) son indemnité de décès s'élevant à francs **Incumbe au F.C.I.**à été transmise à Monsieur l'Administrateur Territorial de **et à Kipushi.**

1) Barrer la mention inutile.

Union Minière du Haut Katanga

14/4204

Département M.O.I.

Kipushi le 10 Décembre 1953

A Monsieur l'Administrateur Territorial de
Monsieur l'Administrateur,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la somme de Fr. **Neuf cent et seize**
.-/916 Francs, montant de la succession du travailleur dont l'identité figure ci-dessous.

Vous trouverez ci-dessous le détail de cette somme. Nous vous saurions gré de la remettre
ou de la faire parvenir aux héritiers.

Il nous paraît que les nommés.....
..... qui vous sont envoyés en même temps que la présente lettre, ont certains
droits à cet héritage ; nous vous saurions gré de les entendre à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature :

Camp où le décès a eu lieu	Kipushi	Date du décès	25 Novembre 1953
N° matricule	2302	Nom du défunt	Mukozenganya
Prénoms du défunt		Surnom du défunt	
Nom du père	Enyibgani (vie) (en vie ou décédé)	Nom de la mère	Xarubije (vie) (en vie ou décédée)
Nom de la femme	Nyizenseka	Nombre d'enfants : Garçons	1
		Filles	1

Origine du défunt

Village ou colline	Kayama	Sous-Chefferie	Mushumbakasi
Chefferie	Bugerere	Territoire	Ruhengeri
District	Ruanda		

Ci-inclus : Liyret de travail, Livret d'identité.

Certificat de décès.

Détail du montant de la succession

1. — Reliquat de salaire	Neuf Cent et Seize	Fr	-	Cmes
2. — Solde compte épargne	-			
3. — Indemnité de décès	Inconnue au F.C.P.		-	
4. — Divers	-			

Arrêté à la somme de : **Neuf Cent et Seize francs.** **-**

Nous vous faisons remettre en outre les objets suivants appartenant à la succession : **1 Caisse -**

6 casseroles - 6 assiettes - 1 lit + Matelas - 4 couvertures -
1 pantalon - 2 capitales - 2 chemises - 2 souliers - 1 Chaise - 1 Imperméable
1 Lanterne - 1 Chapeau - 1 ceinture - Ce pour-
remis à la Veuve. **Le Caissier,**

Je soussigné, Administrateur Territorial de **et à KIPUSI**,
déclare avoir reçu à la date ci-dessous les sommes d'argent et objets renseignés ci-dessus dont
quittance délivrée sous N° **0020**.

A **Kipushi** le **11/12/53**

Signature

CONGO BELGE

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
803	ebuille	34/33	8	1130	
Mentions de service :		<u>TÉLÉGRAMME</u> Mod. 2/T.			
off: bñ 2:		comptable territoire nshayi comptable n d Kipushi:			

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940).

no 345/0158.08	priere renvoyer premier courrier avis de quittance mod 45/ numero 20 succession montage mukela zango nge nous envoiue obligatoirement par comptable poste délocali Kipushi.				
					



1
802 FIN 1/1
1
No 345/ 6491

TRANSMIS copie pour information à Monsieur
l'Administrateur du Territoire de et à
RUHENERI (Ruanda-Urundi) suite à sa lettre
No 62/FIN. du 11 janvier 1954.-

ELISABETHVILLE, le 21 janvier 1953
L'ORDONNATEUR-TRESORIER, R. MOREAU,



NOTE POUR LE BUREAU DE L'ORDONNANCEMENT

Prière ordonner au profit du Comptable du
Territoire de Ruhengeri (Ruanda-Urundi code 931) la somme
de NEUF CENT SEIZE FRANCS (Frs.916,00) représentant le
montant de la succession de feu MUKEZANGANGO décédé à Kipu-
shi le 25 novembre 1953.

Nom, prénom, surnom : MUKEZANGANGO- No Matr. U.M.H.K. 85302

Nom du père : KAYHGAMI, en vie

Nom de la mère : KARUBIJE, en vie

ADRESSE : Colline, Chefferie, Territoire : KARAMA- BUGARURA
RUHENERI

Somme prise en recette par le Comptable de
Kipushi Poste détaché code 557 livre de caisse N°0008 du
14 décembre 1953 au 13.07.02.-

En annexe quittance Mod.45 F N° 20 du 14.12.53

ELISABETHVILLE, le 21 janvier 1954
L'ORDONNATEUR-TRESORIER, R. MOREAU,

TERRITOIRE D'ELISABETHVILLE.
POSTE DE KIPUSHI.

Congo Belge

BELGISCH-CONGO

Kipushi, le 15 décembre, 1953.-
de

Nº

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden:
nummer en dagtekening.

51/AI.20
9/1/54

Mc 2041 Just. K 2

Réponse au n° _____
Antwoord op n° _____

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

Monsieur l'Administrateur du Territoire
de et à

OBJET :
Voorwerp

RUHENGERRI. (RUANDA)
=====

Succession MUKEZANGANGO

Dossier n° 320.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la
quittance n° 0020 - F du 14/12/53 établie au profit de la succession
de MUKEZANGANGO .-

J'annexe à la présente -

- 1°/ le livret d'identité du défunt .
- 2°/ le livret de travail.
- 3°/ l'avis de décès.
- 4°/ le certificat de décès.

LE CHEF DE POSTE.-
HARTMAN L.-

deury